

URFU

Union des retraités
des Finances UNSA



UNION
DES RETRAITÉS
DES DOUANES

La lettre N° 19



Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Privatisation d'ADP

Page 3 : Petit cours de Bio

Page 4: Suite

Page 5 : L'agriculture bio

Page 6: Le nutri-score

Page 7 : Suite

Page 8 : La mémoire

Page 9 : Climat

Page 10: L'anti-concurrence

Page 11: Ventes au
déballage

Page 11: La donation
partage

Page 12 : Adhésions

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Un imprimeur est un
homme qui ne manque
pas de caractère et qui
cherche à faire bonne
impression.

Serge Mirjean

Edito : Au milieu du gué ?

En ce milieu d'année, nous vivons dans un climat d'attente et d'incertitude sur l'avenir et ce que nous prépare le gouvernement. Les échéances électorales (municipales) impactant actuellement les choix futurs. Ah, au fait il paraît qu'ils allaient faire mieux et autrement (Macron candidat 2017 !!!).

Après la révolte de fin 2018 et toutes les manœuvres dilatoires, (grand débat) orchestrées par les gouvernants, il faut bien le dire : nous sommes dans l'expectative.

Les responsables politiques s'entendent à merveille avec les médias pour noyer le poisson et nous balader dans un océan d'incertitudes.

Ainsi qui peut dire :

-**Quel sera** le montant de sa retraite début 2020 après trois ans de « Macronisation » ? (CSG lourde ou pas, selon quel revenu, indexation différenciée des retraites en fonction des revenus par rapport à l'inflation) ?

-**Quelle sera** la taxe d'habitation qu'il paiera l'an prochain ? Et surtout en quelle année sera-t-elle vraiment supprimée pour tous ?

-**Quid** de la redevance télé ?

-**Quelles seront** les taxes sur les produits pétroliers au 01/01/2020 qui grèvent lourdement notre budget d'automobiliste ?

(Le forcing du lobby climatiste qui veut réintroduire les taxes suspendues en début d'année, nous fait craindre le pire).

Comme si payer une taxe, n'avait jamais réglé un seul problème de dégât écologique !

-**A quelle** sauce seront assaisonnés les futurs retraités ?

-**Comment** les chômeurs seront cuisinés ? Aux petits oignons à priori : Il faudra, au 1^{er} janvier 2020, avoir été salarié au moins 6 mois sur les 24 derniers mois pour ouvrir des droits, contre 4 sur 28 actuellement.

-**Quelles seront** les hausses des prix de base de l'eau de l'électricité, du gaz, du timbre poste et autres joyeusetés ? Elles ne sont pas connues mais prévisibles.

- Et nous en oublions certainement une palanquée...



En sommes la question peut se résumer à : quelle sera la profondeur du gué à franchir ??? Que du bonheur en somme !

Pour notre part nous consacrons une grande partie de cette lettre au climat, au Bio et à l'énergie, sujets importants s'il en est.

Fx Dewasmes

Privatisation d'ADP :

Signez le projet de référendum d'initiative partagée.



Face au projet controversé de privatisation des aéroports de Paris, 248 députés et sénateurs de l'opposition ont déclenché, le 13 juin 2019, le processus de « référendum d'initiative partagée ». Ils ont jusqu'au 12 mars 2020 pour récolter 4,7 millions de signatures. Si l'objectif est atteint, le gouvernement devra organiser un référendum national courant 2020 pour demander aux Français de donner leur avis sur ce sujet.

C'est la première fois que le « RIP », introduit en 2008 dans la loi française mais applicable seulement depuis 2015, est utilisé. Il nécessite la réunion de plusieurs conditions, et notamment le soutien d'un cinquième des parlementaires puis de 10% du corps électoral.

Cela fait maintenant une trentaine d'années que l'Etat semble s'évertuer à casser le Service Public. Suppressions de postes, restrictions budgétaires, fermetures de maternités, de bureaux de postes, de gares, privatisations... ont sérieusement mis à mal le rôle régulateur de l'Etat pour garantir l'intérêt général. Tout ça au profit d'une obsession gestionnaire visant uniquement la réduction de la dépense publique, en réduisant le périmètre de l'Etat et en abandonnant des pans entiers de ses missions.

Depuis 1986 tous les gouvernements cherchent du cash en vendant, ou cédant des parts des « bijoux de famille de l'Etat » ; tous les secteurs rentables sont ainsi bradés au profit d'actionnaires qui se frottent les mains avant de se remplir les portefeuilles d'actions et enrichir la caste des « puissants économiques ».

Macron contrairement à ses déclarations d'intention de renouvellement politique ne fait ni plus ni moins qu'à l'identique ! Avec ADP ou la Française des Jeux.

Cette politique à courte vue, de rentabilité immédiate, nous conduit dans le mur ! Les exemples sont multiples des graves pertes de rentrées financières sur le long terme qu'elle induit...

Il est temps de mettre un coup d'arrêt à cette destruction programmée : soutenez le projet de référendum.

Pour cela, il faut vous rendre sur la page Internet :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Cocher la case "Je soutiens" et cliquer sur "Suivant". Il faut ensuite donner son prénom, son nom, sa date et son lieu de naissance, et se munir de d'une pièce d'identité. Attention, il faut bien veiller à respecter les conditions, comme mettre une majuscule aux prénoms et ne pas mettre de virgule entre deux prénoms le cas échéant, mais simplement un espace ; mettre une majuscule et des tirets à la commune de résidence.

*Il existe aussi un formulaire papier (Cerfa 15264*02), que l'on peut imprimer, remplir et déposer dans sa mairie. Il faut bien remplir tous les champs, dont le numéro de sa pièce d'identité. Un récépissé vous sera remis après bonne réception de votre formulaire de soutien.*

Patrice Gruszkowski et Fx Dewasmes

PETIT COURS DE BIO !

Ne soyons pas angéliques.

Après des tests sur 130 produits bio, le magazine « 60 millions de consommateurs » a révélé que le bio n'est pas aussi vertueux qu'on l'imagine !

Certains oeufs bio analysés par « 60 millions de consommateurs » contiennent des PCB (polychlorobiphényles) et des dioxines issus des sols contaminés.



De quoi être vert. Le magazine *60 Millions de consommateurs*, met en garde contre les « montagnes de promesses » du secteur, après avoir testé 130 produits bio dans 16 catégories : fruits, laits, yaourts et desserts lactés, œufs, huiles d'olive, gâteaux, mueslis, pâtes à tartiner, jus de fruits, viandes, poissons, charcuteries, produits apéritifs, plats cuisinés et pizzas.

Des plastifiants comme des phtalates dans certaines huiles d'olive bio ; des polluants dans certains oeufs et laits bio en raison des sols contaminés où circulent les animaux en liberté ; autant de sucres, de gras et de sel dans certains gâteaux, pâtes à tartiner ou plats préparés bio que dans les produits non-bio. « On ne peut pas acheter bio les yeux fermés », résume un ingénieur agroalimentaire à l'origine des tests. Difficile à digérer

10 % des agriculteurs travaillent désormais en bio en France,

A quoi faut-il faire attention quand on achète des aliments bio ?

BIO ET BON Acheter bio ne met pas les consommateurs à l'abri des polluants.

Parmi les 130 produits de grande consommation testés, pas de trace de pesticides, mais les ingénieurs ont détecté la présence de polluants. Consommer bio, oui mais comment ?

« Tous les produits bios ne se valent pas. On ne peut pas acheter bio les yeux fermés », analyse Antoine Haentjens, ingénieur agroalimentaire à l'Institut national de la consommation (INC). Quand il fait ses courses, le consommateur doit être actif pour faire la différence entre vraies promesses et arguments marketing.

Plats préparés ou paquets de gâteaux : évitez les produits ultra-transformés, même en bio :



Quand la liste d'ingrédients s'allonge, c'est déjà mauvais signe : le produit est très transformé, loin des ingrédients de départ. « Plus votre produit est transformé plus vous avez des étapes, donc des failles à tous les étages », explique l'ingénieur.

Exemple avec un plat de saucisses-lentilles bio : d'où viennent les lentilles ? Y a-t-il des nitrites dans les saucisses ? Comment le produit a-t-il été emballé ? Autant d'étapes qui nuisent à la qualité totale du produit. Idem pour les paquets de gâteaux bios, sur lesquels on retrouve les mêmes listes d'ingrédients que les gâteaux dits conventionnels (non bio).

Acheter bio, ce n'est pas acheter plus diététique : c'est aussi trop sucré, trop salé... Ce n'est pas non plus nécessairement un produit qui ne contient pas d'additif à risque », prévient Antoine Haentjens. « Rien ne remplace le fait de cuisiner à la maison.

Si vous achetez des tomates bios que vous cuisinez vous-mêmes, vous avez plus de vertus et vous vous y retrouvez financièrement », reconnaît-il.

Pas de confiance aveugle : la composition du produit à examiner de près

C'est vrai qu'on n'a pas toujours le temps de le faire. Regarder la liste des ingrédients, c'est pourtant une habitude vertueuse. « Vous regardez la composition, l'étiquette nutritionnelle, le nutriscore. (voir article spécifique). Des ingrédients doivent vous mettre la puce à l'oreille : tout ce qui est sucré, le sirop de maïs, le sucre inverti, l'huile de palme, les nitrites autorisés dans la charcuterie bio...

On savait que les nitrites et le sucre n'étaient pas très bons pour la santé, mais quid de l'huile de palme bio ? « On a trouvé de l'huile de palme bio dans des pâtes à tartiner bio. Pour produire la même quantité que de l'huile de palme conventionnelle, il faut plus de surface à cultiver car les rendements sont inférieurs. On aggrave donc la déforestation », explique-t-il.

Pas la peine donc de boycotter votre fameuse pâte à tartiner pour un produit bio, car elle n'est pas forcément meilleure pour l'environnement.

Pas de tomates en hiver... Réapprendre le cycle des saisons

Les tomates en plein hiver, ça nous manque à tous, mais ce n'est pas une raison. « Acheter une tomate en décembre, même bio, c'est un bilan catastrophique », prévient Antoine Haentjens.

Un produit souvent importé, qui a des conséquences éthiques. « En Espagne, les producteurs de tomates font appel à la main-d'œuvre étrangère, souvent sous-payée ». En revanche, dès que la saison commence, les tomates bios françaises, c'est la garantie d'un fruit sans pesticides et « d'un agriculteur qui a été moins exposé aux pesticides ».



Des labels équitables (mais peu connus) à privilégier !



Si le label AB (développé par l'Agence bio et « propriété exclusive du ministère de l'Agriculture ») et l'eurofeuille (label européen) sont assez fréquents dans nos rayons de supermarchés, les labels plus pointus (et donc plus exigeants) sont plus difficiles à trouver. Pêle-mêle, on trouve le label Haute valeur environnementale, Demeter (qui table sur la biodynamie) et Nature et progrès.

Avoir conscience de ce que représente le bio !

Des polluants dans nos produits bios... Nous aurait-on menti ? Non, car le cahier des charges du bio « porte sur des pratiques agricoles et non pas sur les résultats », précise Antoine Haentjens. « Ça ne nous met pas à l'abri de ces pollutions.

L'agriculteur qui s'installe dans le bio peut avoir un terrain pollué et des dioxines dans l'air [le polluant trouvé dans des œufs par *60 Millions de consommateurs*]. » Quand on achète bio, « on achète des pratiques agricoles durables, un respect des saisons, des cycles naturels, avec une utilisation raisonnée des pesticides, un maintien de la fertilité des sols...

Mais il y a des grosses failles comme ces tomates hors saison sous serre par exemple, qui ont un bilan carbone terrible, beaucoup plus polluant ».

Tout dépend des raisons pour lesquelles les consommateurs passent au bio. La principale, c'est la santé. Pour obtenir des résultats sur ce point, il faut être vigilant : « On ne va surtout pas déconseiller d'acheter bio. C'est au cas par cas. Ce qui compte c'est la provenance de vos denrées, si les producteurs sont dans une vraie démarche ou alors dans une ferme totalement industrialisée. Quand vous achetez bio, vous avez le choix, c'est positif. »

L'agriculture bio atteint des niveaux records

7,5% de la surface agricole en 2018

L'agriculture bio se rapproche de l'objectif officiel de 15 % de la surface utile agricole totale en bio fin 2022

La production agricole biologique a enregistré une « année record » en France en 2018, surtout dans les céréales. L'Agence bio, à l'origine de ces chiffres, a enregistré 7,5 % de la surface agricole bio, tandis que 10 % des agriculteurs travaillent désormais en bio dans le pays.

Avec deux millions d'hectares cultivés en bio l'an dernier en France, il y a vraiment « un cap franchi » côté production, « en ligne avec l'objectif de parvenir à 15 % de la surface agricole en bio fin 2022 », a déclaré Florent Guhl, directeur de l'Agence Bio, organisme public qui suit l'évolution du bio en France.

Au total, « 14 % de l'emploi agricole est en bio » a ajouté Florent Guhl, soulignant « un effet emploi très significatif des fermes bio ».

Les nouveautés de 2018 portent surtout sur les céréales, oléagineux et légumes secs qui rattrapent leur retard, avec un bond de 31 % de ces surfaces agricoles en bio, à 513.000 hectares.

« En 2013, seulement 1 % des grandes cultures en France étaient bio, aujourd'hui nous sommes à 4,3 % » a salué Florent Guhl. Une hausse permise notamment par l'augmentation importante des capacités de traitement et de stockage dédiées, l'ouverture de silos et de moulins dédiés aux blés bio, comme celui de la coopérative Valfrance près de Melun ou de Soufflet dans le département du Rhône.

Pour parvenir à réaliser l'objectif officiel de 15 % de la surface utile agricole totale en bio fin 2022, l'agence estime que sur le plan des céréales, la France devra cultiver 8 % de ses « grandes cultures » en bio. Dans le domaine des légumes secs, 40 % sont déjà bio.

14.000 hectares de vignoble en conversion



En viticulture aussi, le bond est très important (+20 %), avec 12 % du vignoble français en bio (94.020 hectares) en 2018.

Pour encourager les vignerons à franchir le pas, un label CAB (conversion agriculture biologique) a été créé pour couvrir la période de conversion de trois ans. Le logo permet au viticulteur d'expliquer au consommateur qu'il est engagé dans le processus bio, et ainsi de vendre son vin un petit peu plus cher que du vin non bio pendant la transition.

« 14.000 nouveaux hectares de vigne vont être en conversion bio l'an prochain », a indiqué Florent Guhl. Il a également souligné le « grand succès » des fruits et légumes bio, de parvenir à 20 % de produits bio ou en conversion en restauration collective d'ici à 2022.

Le Nutri-score

Une information nutritionnelle claire et accessible à tous

Rendu obligatoire par un règlement européen sur tous les aliments préemballés, le tableau des valeurs nutritionnelles est difficile à décrypter pour les consommateurs. Valeur énergétique des produits, teneurs en graisses, acides gras saturés, glucides, sucres, protéines et sel pour 100 g ou 100 ml de produit : les informations foisonnent et s'entremêlent.

C'est pourquoi le règlement européen autorise l'apposition d'une information nutritionnelle complémentaire sur les emballages.

En France, le gouvernement français a choisi de recommander un système simple, clair, visible, et facile à comprendre pour tous, pour aider les consommateurs à acheter des aliments de meilleure qualité nutritionnelle.



Qu'est-ce que le Nutri-score ?

C'est un logo à 5 couleurs apposé sur la face avant des emballages. Le Nutri-Score, grâce à une lettre et à une couleur, informe les consommateurs sur la qualité nutritionnelle d'un produit. Chaque produit est ainsi positionné sur une échelle à 5 niveaux allant :

- du produit le plus favorable sur le plan nutritionnel (classé A)
- au produit le moins favorable sur le plan nutritionnel (classé E)

La catégorie à laquelle appartient l'aliment est mise en exergue sur le logo par une lettre plus grande.

Le Nutri-score ne concerne que les produits transformés. Les produits non transformés comme les fruits et légumes, la viande ou le poisson frais ne sont pas concernés, de même que les boissons alcoolisées.

Son application est facultative, elle repose sur le volontariat des entreprises de l'agroalimentaire et des distributeurs.

A quoi sert-il ?

Le Nutri-Score peut vous aider à :

- choisir entre plusieurs produits d'un même rayon : les céréales du petit-déjeuner, par exemple, peuvent avoir un score compris entre A et E. En un coup d'œil, vous pourrez choisir, parmi vos céréales préférées, celles qui ont la meilleure qualité nutritionnelle.

Le Nutri-score s'inspire notamment du classement adopté au Royaume-Uni, où a été mis en place depuis 2013 une méthode de distinction à base de "feux de circulation" : vert pour les "bons produits", rouge pour ceux qu'il faut consommer avec modération

- comparer la qualité nutritionnelle pour un même produit de différentes marques : les lasagnes à la bolognaise vendues en grande distribution, par exemple, peuvent être classées en A, B, C ou même D selon les marques

A quoi ne sert-il pas ?

A éliminer certains produits de votre alimentation, parce qu'ils sont indispensables ou que vous les adorez.

Les matières grasses (huile, beurre...) seront toujours donnés comme « E ». C'est normal. Vous ne devez donc pas les éliminer, mais en modérer leur consommation.

Idem pour les rillettes ou le foie gras : rien ne vous interdit de vous faire ces plaisirs, mais n'en abusez pas !

Enfin le Nutri-Score n'évalue effectivement « que » la qualité nutritionnelle des aliments, et non les additifs, les pesticides ou le degré de transformation de ces mêmes aliments. Mais cette limite est commune, en réalité, à tous les logos nutritionnels.

Le Nutri-Score n'a pas la prétention d'être un système d'information sur la dimension sanitaire globale des aliments», rappellent ses concepteurs.

Comme toute information, le Nutri-score doit être compris et interprété : c'est un outil. A vous de savoir l'utiliser.

Une pétition pour une obligation à l'échelle européenne

Le Nutri-score est mal accepté par l'agroalimentaire. Or le caractère facultatif du Nutri-score laisse la porte ouverte aux détournements. Déjà certains groupes, comme Coca-cola ou Mars, ont annoncé leur intention de développer d'autres modèles d'étiquetage concurrents, avec pour but inavoué d'empêcher les consommateurs de comparer les produits.

Si certains Etats, comme la France, la Belgique, l'Espagne et le Portugal ont montré la voie en préconisant le Nutri-score, les industriels n'ont pas l'obligation légale de l'adopter. En Allemagne, même, le tribunal de district de Hambourg a émis le 16 avril 2019 une injonction obligeant la marque de surgelés Iglo d'apposer ce logo sur les emballages de quatre de ses produits. C'est dire s'il y a des résistances...

C'est pourquoi sept associations de consommateurs européennes dont l'UFC-Que choisir pour la France, ont lancé une initiative citoyenne européenne en vue de presser la Commission européenne de rendre obligatoire les Nutri-Score sur les produits alimentaires au sein de l'Union européenne. Vous pouvez signer cette pétition jusqu'au 8 mai 2020 en vous connectant à l'adresse suivante :

<https://eci.ec.europa.eu/009/public/#/initiative>



Patrice Gruszkowski

J'ai la mémoire qui flanche

Le temps qui passe malmène notre organisme dont notre cerveau. Il faut cependant distinguer le vieillissement naturel et les maladies neuro-dégénératives.

Téléphone égaré, liste de courses oubliée, nom de la capitale d'un pays envolé....

Grave ? Avec l'âge les fonctions cognitives perdent en efficacité, s'amointrissent de la même façon que les capacités physiques.

Certains acceptent de devenir « tête en l'air », mais d'autres s'alarment de leurs oublis, craignant l'apparition d'une maladie dégénérative telle qu'Alzheimer. C'est loin d'être heureusement toujours le cas.

Que faire en cas de doute ?

Il ne faut pas se précipiter chez le neurologue au premier oubli qui peut simplement procéder d'une distraction provoquée par une information nouvelle.



Par contre des troubles plus fréquents affectant la vie quotidienne (sécurité, bien-être) doivent être rapportés à son généraliste. Il évaluera si une consultation mémoire est nécessaire. Cela se fait dans 400 hôpitaux ou chez les neurologues ou autres spécialistes de gériatrie.

Vous pourrez ainsi être soit rassurés (absence de pathologie), ou être pris en charge par un protocole de traitement dans le cas contraire.

La gymnastique du cerveau :

Comme les muscles un cerveau stimulé par une gymnastique régulière entretient ses performances.

Il existe plusieurs pistes qui ne sont pas toutes très astreignantes :

1) Une vie sociale bien remplie : rien de tel pour stimuler son cerveau. C'est bon pour le moral, cela sollicite l'attention, stimule la curiosité et soumet le cerveau à la nouveauté. Ainsi, pratique en commun de loisirs créatifs, bénévolat, participation à des clubs de lecture, sorties au cinéma, excursions culturelles ou touristiques sont recommandés.

2) Les bienfaits de l'activité physique : pratiquer un sport même à un très modeste niveau et adapté à l'âge est très bon pour la mémoire. Certains affirment que 30 minutes d'exercice quotidien formeraient de nouveaux neurones. Le cerveau est mieux oxygéné. En outre certaines activités entretiennent l'équilibre, la dextérité, la coordination, autant de facultés gérées par le cerveau...

3) Une bonne hygiène de vie : Juvénal et son « mens sana in corpore sano » ont 2000 ans, mais est toujours d'actualité.

Soignez votre cerveau avec une alimentation légère et équilibrée, une étude conclut à la nécessité de réduire sensiblement les calories ingérées tout en forçant sur les oméga 3 (poissons gras, soja, noix par exemple), les polyphénols (fruits rouges, raisins, pommes, artichauts, persil, choux).

Le sommeil est également un facteur important de maintien en forme du cerveau. Pensons-y !

4) Les jeux : qui veut stimuler sa mémoire doit pratiquer les jeux tel que scrabble, bridge, échecs, mots croisés et même, consoles ou ordinateurs.

CLIMAT : pour en finir avec les tabous !

Une source officielle ! *



Le réchauffement climatique observé à l'échelle du globe et en France

Depuis 1850, on constate une tendance claire au réchauffement, et même une accélération de celui-ci. Au XX^e siècle, la température moyenne du globe a augmenté d'environ 0,6 °C et celle de la France métropolitaine de plus de 1 °C, voilà qui est clair.

Le climat mondial varie

Depuis au moins deux millions d'années, le climat de la Terre varie entre glaciaire et interglaciaire avec une quasi-périodicité d'environ 100 000 ans. **Le dernier maximum glaciaire a eu lieu il y a 21 000 ans. À cette époque, la température de la Terre n'était que de 4 °C à 7 °C inférieure à sa valeur actuelle**, et pourtant le niveau de l'océan était plus bas de quelque 120 mètres. L'Amérique du Nord et l'Eurasie étaient recouvertes d'une couche de glace qui atteignait 1 à 2 km d'épaisseur et s'étendait jusqu'à New-York et au nord de l'Allemagne.

La dernière déglaciation, entamée il y a 20 000 ans, s'est révélée climatiquement très favorable à notre espèce. Dans des conditions relativement stationnaires, propices au développement de l'agriculture et de l'élevage, les hommes ont pu croître et se multiplier : les populations humaines ont passé la barre du milliard d'individus vers 1800, puis celle des 7 milliards en 2011. Pour autant, cette période n'a pas été exempte de variations. **À titre d'exemple, si l'on regarde l'évolution de la température moyenne dans l'hémisphère nord depuis la fin du haut Moyen-âge, on peut identifier une période légèrement plus chaude entre l'an 950 et 1250 (« l'optimum médiéval ») et une période plus froide entre 1450 et 1850 (« le petit âge glaciaire »).**

Le climat mondial s'est réchauffé au cours du XX^e siècle :

Mais depuis 1850, on constate une tendance claire au réchauffement climatique, et même une accélération de celui-ci. Au XX^e siècle, la température moyenne du globe a augmenté d'environ 0,6 °C et celle de la France métropolitaine de plus de 1 °C.

La décennie 2002-2011 est la période de 10 années consécutives la plus chaude au moins depuis le début des mesures instrumentales, en 1850. En raison d'une forte variabilité naturelle, la température moyenne du globe peut, certaines années, être plus élevée ou plus basse que celle des années précédentes.

Une augmentation de 1 °C de la température moyenne en France au XX^e siècle :

Si au cours du XX^e siècle, la température moyenne a augmenté en France de 0,1 °C par décennie, cette tendance s'est récemment accélérée. Sur la période 1951-2000, cela se traduit par une diminution du nombre de jours de gel en hiver (de l'ordre de 3 à 4 jours tous les 10 ans à Toulouse et de 4 à 5 jours à Nancy), et par une augmentation du nombre de jours où la température dépasse 25 °C en été (augmentation de 4 jours tous les 10 ans à Paris et de plus de 5 jours à Toulouse).

De même, outre-mer, le réchauffement s'accroît depuis la fin des années 1970. Côté précipitations, l'évolution est plus contrastée. On observe une augmentation sur les deux tiers de l'Hexagone avec des contrastes saisonniers marqués : hausse des précipitations pendant l'hiver, baisse des précipitations pendant l'été et allongement des sécheresses les plus longues. Ce réchauffement global n'est pas accompagné de changements notables dans la fréquence et l'intensité des tempêtes à l'échelle de la France, ni du nombre et de l'intensité des épisodes de pluies diluviennes dans le Sud-Est.

* **Source Météo France**

L'énergie à payer : Cher !

Ou : l'anti-concurrence



Depuis le 1^{er} juin 2019, vous payez votre électricité 5,9% de plus!
Excusez du peu...

Et la répartition/justification de cette variation est la suivante : 2,9 pour coûts de production et 3% parce que les concurrents privés ne sont pas concurrentiels!!! Et qu'il faut les aider...

Oui oui vous avez bien lu !!!

La concurrence inversée en somme... Nous n'avions pas encore tout vu, n'est-ce pas ?

Hausse des prix de l'électricité :

Les tarifs réglementés de l'électricité « progressent » (c'est bien dit çà ! Hein ?), comme prévu de 5,9 % TTC en moyenne, dès le 1er juin, selon une décision publiée au *Journal officiel*. Cette hausse concerne les tarifs bleus résidentiels et les tarifs bleus professionnels. **Elle devrait coûter en moyenne 85 euros par an pour les foyers**. Les tarifs « sont fixés conformément à la proposition de la Commission de régulation de l'énergie du 7 février » pour une entrée en vigueur au 1er juin 2019, selon cette décision des ministères de la Transition écologique et solidaire et de l'Economie.

Le tarif réglementé d'électricité, appliqué par EDF à environ 25 millions de foyers, est fixé selon une formule de calcul complexe qui prend notamment en compte l'évolution du prix du marché de gros qui a augmenté ces derniers temps.

Bref ! Nous sommes les vaches à lait !



Baisse des tarifs du gaz

Bonne nouvelle pour les particuliers, les tarifs du gaz ont baissé à partir du 1er juin : de 0,2 % pour les personnes qui utilisent le gaz pour leur cuisine, de 0,5 % pour le chauffage au gaz et enfin de 0,3 % pour le gaz de cuisson et l'eau chaude.

Engie a mis en place un dispositif exceptionnel pour garantir un tarif réglementé de gaz naturel sans augmentation jusqu'à fin juin 2019. Au total, depuis décembre 2018, les tarifs du gaz auront baissé au 30 juin 2019 de 5,3 %.

Voilà qui compense ce qui s'est fait pour l'électricité ! Sauf que ?

Tout le monde n'est pas abonné au gaz mais l'est à l'électricité oui.



Ventes au déballage sur le bord des routes

Attention aux arnaques !

C'est le moment des vacances. Il fait beau. La route des vacances défile devant vous, porteuse de bien-être et de farniente. Qu'il est tentant de s'arrêter pour se rafraîchir et manger de bons fruits fraîchement cueillis que vendent ces sympathiques marchands (producteurs ?) au bord des routes.

Une bonne affaire, ces ventes « au déballage » ?

Que nenni.

La plupart du temps, il ne s'agit pas de vente à la ferme par le producteur, mais de vendeurs dits « au déballage », qui installent leurs cageots et tréteaux sur des parkings ou le bord des routes. Et ces beaux fruits et légumes sont en fait bien souvent des produits déclassés achetés à bas prix sur les marchés de gros, et revendus au prix fort à ces gogos de touristes... Francisation de denrées étrangères, absence d'hygiène, produits blindés de pesticides, dumping social... Voilà ce à quoi vous vous exposez en achetant n'importe quoi à n'importe qui.



Les contrôles sont rarissimes, et nos collègues de la DGCCRF, aujourd'hui quasiment démantelée, n'ont pas les moyens de sévir contre ces margoulins et ceux qui les approvisionnent. Car bien souvent on affaire à des circuits semi-mafieux bien structurés, avec des fournisseurs de gros qui tiennent sous leur coupe des « petites mains » mal payé(e)s.

Tant pis, reportez-vous plutôt sur les maraîchers producteurs et primeurs qui annoncent la couleur et ont pignon sur rue. Vous ferez travailler d'honnêtes commerçants et producteurs fermiers.

Sachez ouvrir l'œil... et le bon !

Patrice Gruszkowski



La donation partage transgénérationnelle : Pour choyer ses petits enfants

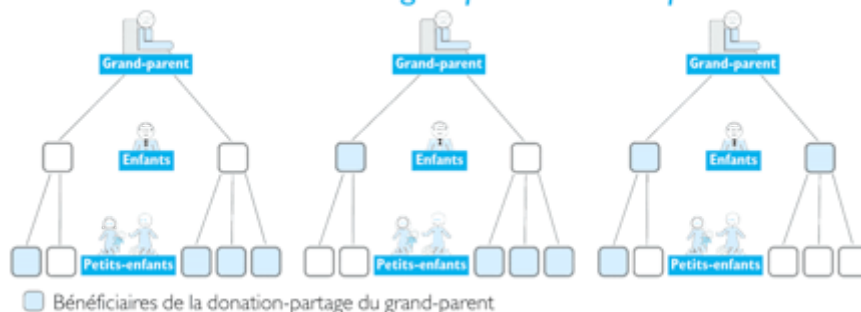
Il est possible d'anticiper la transmission de son patrimoine et de faire don, de son vivant, de toute ou partie de ses biens, grâce à la donation partage.

Aujourd'hui les abattements applicables aux donations-partage se renouvellent tous les 15 ans (100 000 € par enfant et par donateur). Par ailleurs, les biens sont évalués au jour de la donation et non au jour du décès.

Si l'on peut bien entendu, destiner cette donation à ses enfants, il est également possible de la transmettre à ses petits enfants, par le biais d'une donation partage dite transgénérationnelle, sous réserve de l'accord des bénéficiaires. Cette donation présente des avantages fiscaux non négligeables.

Elle donne droit pour chaque petit enfant, (majeur ou mineur émancipé), à un abattement spécifique de 31 865 € par grand parent, renouvelable tous les 15 ans, à condition que le donateur soit âgé de moins de 80 ans.

De nombreuses stratégies patrimoniales possibles



L'URFU vit grâce à vous et pour vous.

**Nous sommes à la mi-année,
pensez à payer votre cotisation**



BULLETIN D'ADHÉSION



A renvoyer accompagné du règlement à:

URFU

François Xavier DEWASMES

Villa Domitia B- 4 rue Paul Bert – 05000 GAP

M., M^{me}, M^{lle} :

.....

Prénom : né(e) le :

.....

Adresse complète :

.....

Téléphone domicile (fixe) : Portable :

.....

Adresse électronique personnelle :

.....

Syndicat en tant qu'actif :

.....

Grade :

Ex-Fonctions exercées :

EX-Direction Régionale :

Ex-Résidence Administrative :

Retraité depuis le :

J'autorise l'URFU à me communiquer les informations syndicales sur mon adresse e-mail :

.....

Mon adhésion comporte une entière souscription aux dispositions statutaires régissant le
Syndicat et je m'engage à payer annuellement ma cotisation.

A le

(Signature)

Cotisation annuelle unique : 40 €

(Chèques à établir au nom de URFU)

**Ces 40€ ouvrent droit à une réduction d'impôt nette des deux tiers soit 26 € ;
donc coût réel pour l'adhérent pour l'année de 14 €**